Je m’inscris sur le registre communal du Plan d’Alerte et d’Urgence

Toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, toutes les personnes reconnues adultes handicapés et toutes les personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail sont invitées à s'inscrire sur le **registre communal du Plan d'Alerte et d'Urgence**.

La finalité de ce registre est de permettre une intervention ciblée des services sanitaires auprès des personnes recensées lors du déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence. Un contact périodique avec les personnes inscrites au registre est donc organisé.

Si vous pensez être concerné et si vous ne l'avez pas déjà fait, n'hésitez pas à vous inscrire !

L'inscription est volontaire et la déclaration est facultative.

Qui réalise l’inscription ?

- La personne concernée elle-même ou son représentant légal
- Un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soin à domicile…)

Document(s)
Fiche de renseignements registre canicule
Contact

Renseignements auprès du CCAS au 01 60 59 18 19